



INVITATION PETIT-DEJEUNER DE PRESSE

RENDEZ-VOUS DU VAL DE LOIRE – PATRIMOINE MONDIAL PETIT-DEJEUNER DE PRESSE **Mardi 11 décembre 2007 8h30 – Centre des Congrès – Angers**

A l'occasion des **5^{èmes} RENDEZ-VOUS DU VAL DE LOIRE** qui auront lieu
Mardi 11 décembre 2007 à Angers,

Jean-Claude ANTONINI, président de la Mission Val de Loire, maire d'Angers
Jacques AUXIETTE, président de la région Pays de la Loire
Et
François BONNEAU, président de la région Centre

Ont le plaisir de vous inviter à participer
Au petit-déjeuner de presse
Mardi 11 décembre 2007 à 8h30 au Centre des congrès d'Angers

A cette occasion, sera officialisée la désignation
Du **nouveau président de la Mission Val de Loire**,
Qui a été dirigée pendant 3 ans par Jean-Claude ANTONINI.

Les Rendez-Vous du Val de Loire, rencontre majeure des acteurs ligériens

Entre 300 et 400 acteurs du site inscrit sont attendus, par la Mission Val de Loire, structure interrégionale créée par les Régions Centre et Pays de la Loire, pour échanger sur les initiatives et expériences menées pour la valorisation de l'inscription.

Dynamisme et rayonnement sont les mots-clés placés au cœur des réflexions pour cette cinquième édition des Rendez-Vous du Val de Loire avec un thème fédérateur en guise de fil rouge : « **l'inscription du Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial, levier des dynamiques partenariales** ». Après cinq années d'existence de la Mission Val de Loire, c'est bien cette force d'un grand site, capable de mobiliser des partenaires multiples sur des projets de développement très variés – gestion paysagère, navigation de loisirs, promotion internationale des châteaux de la Loire, itinérance des propositions culturelles ... - qui apparaît comme l'un des impacts les plus significatifs de l'inscription.

Territoire ouvert sur le monde au fil de son histoire, le Val de Loire confirme sa vocation d'ouverture également à travers l'inscription UNESCO. Les projets de coopération internationale dans lesquels la Mission Val de Loire et ses partenaires sont engagés seront présentés au cours d'un des ateliers des Rendez-Vous du Val de Loire 2007. Mais au-delà, ce sont aussi des experts d'autres sites inscrits en Europe – Hongrie, Portugal, Allemagne, Grèce – qui seront présents pour partager leurs expériences et savoir-faire avec les Ligériens autour des thèmes du paysage culturel – eau, vigne, jardin, pierre.

CONTACT PRESSE :

Nathalie Beynac / Chargée de mission communication

Caroline Giraud, assistante – Tél. : 02 47 66 94 49 / Portable : 06 07 70 44 19

Pour en savoir plus sur le programme www.valdeloire.org



LA MISSION VAL DE LOIRE UN DISPOSITIF INNOVANT ET PARTENARIAL

Le Val de Loire est le site le plus vaste jamais inscrit en France par l'UNESCO. Le territoire s'étend sur une longueur de 280 km et une superficie de 800 km², depuis Sully-sur-Loire en région Centre jusqu'à Chalonnes-sur-Loire en région Pays de la Loire. Il concerne 2 régions (Centre et Pays de la Loire), 4 départements, 6 agglomérations, 11 pays, 1 parc naturel régional, 160 communes et accueille une population de plus d'un million d'habitants.

Plus qu'un aboutissement, cette distinction a été considérée comme le point de départ d'une démarche exemplaire de valorisation du Val de Loire dans le respect de son intégrité patrimoniale pour faire vivre et partager la valeur universelle de notre paysage culturel.

- L'Etat est seul garant vis-à-vis de l'UNESCO de la gestion, de la conservation et de la valorisation du site inscrit comme **paysage culturel vivant** ;
- Mais dans le même temps, les collectivités du site et notamment les régions, départements, villes et agglomérations principales, mais aussi le PNR Loire Anjou Touraine et l'EPLoire conduisent des politiques publiques qui participent à la gestion et à la valorisation du site ;
- Par ailleurs de très nombreux acteurs publics et privés, qui agissent dans des champs très divers tels que l'économie, et notamment le tourisme, l'environnement et les paysages, l'éducation et la culture sont concernés.

Dès lors une réflexion sur un système de gouvernance pour la gestion et la valorisation du site inscrit s'est avérée nécessaire, avec le souci d'une réelle efficacité opérationnelle pour travailler à l'échelle d'un territoire qui ne correspondait pas aux limites administratives classiques. Pour satisfaire ces exigences, la réflexion a débouché sur la mise en place d'un dispositif qui s'appuie sur trois éléments :

- **UN ORGANE D'ORIENTATION** : Il est présidé par le Préfet de la Région Centre (primauté de l'Etat responsable vis-à-vis de l'UNESCO) et comprend : les deux présidents de Conseils régionaux, les quatre présidents de Conseils généraux, les sept maires et présidents des principales agglomérations, le président du Parc naturel régional, le président de l'établissement public Loire, les présidents de syndicats intercommunaux d'aménagement de la Loire et de ses affluents. Il est le lieu d'expression privilégié de l'ensemble des collectivités et valide les grandes orientations.
- **UN COMITE DE DEVELOPPEMENT** : Il a pour objet d'associer l'ensemble des acteurs dans le cadre de rendez-vous annuels, de commissions de travail thématiques et d'appels à contributions.
- **UN SYNDICAT MIXTE INTERREGIONAL** : Les Régions Centre et Pays de la Loire, à l'invitation de l'Etat et de l'Unesco, ont mis en place cette structure de droit public (22/03/2002), la Mission Val de Loire, qui porte une équipe d'ingénierie. Elle a comme responsabilité sociale la gestion et la valorisation du label UNESCO à l'échelle du site inscrit. Elle est présidée alternativement par l'une et l'autre région.

CONTACT PRESSE : Nathalie Beynac / Chargée de mission communication
Caroline Giraud, assistante – Tel : 02 47 66 94 49 / Portable : 06 07 70 44 19
Mission Val de Loire / 81 rue Colbert / BP 4322 / 37043 Tours cedex 1

Pour en savoir plus sur le programme www.valdeloire.org

LES ACTIVITES DE LA MISSION VAL DE LOIRE 2002 - 2007

Les activités de la Mission sont organisées depuis l'origine à partir des principaux enjeux de l'inscription UNESCO. La charte d'engagement Val de Loire patrimoine mondial, signée le 25 novembre 2002 par l'ensemble des grandes collectivités territoriales du site, précise : « *Ces engagements, fidèles aux principes de la Convention pour la protection du patrimoine mondial de l'UNESCO, tendent vers un objectif commun : Mettre en œuvre un projet territorial de valorisation durable, à l'échelle du site, dans une perspective internationale d'échanges économiques, culturels et scientifiques* ». **Il s'agit donc bien de contribuer au développement durable du site à partir des enjeux de l'inscription :**

- Appropriation et diffusion des valeurs du patrimoine mondial
- Gestion raisonnée du label
- Gestion des paysages
- Renouvellement des pratiques culturelles et de l'offre touristique
- Coopération internationale et valorisation de l'expertise ligérienne

I – APPROPRIATION ET LA DIFFUSION DES VALEURS DE L'INSCRIPTION

Cet enjeu fondamental vise à faire vivre les valeurs de l'inscription au niveau local. La responsabilité de la Mission est de mobiliser les différentes communautés d'acteurs publics et privés (économiques et touristiques, environnementaux, culturels, éducatifs,...) pour impulser dans la durée une dynamique collective d'action qui conforte et valorise les qualités patrimoniales du site.

↳ Mobilisation des collectivités

- Signature de la charte d'engagement Val de Loire – patrimoine mondial par les collectivités membres de la conférence territoriale (Régions, départements, villes et agglomérations principales, Parc Naturel Régional, Syndicats intercommunaux d'aménagement de la Loire et de ses affluents), par les communes du site, et par 6 organisations consulaires.

↳ Acteurs de la société civile

- Organisation tous les 12 ou 18 mois **des Rendez-Vous du Val de Loire – patrimoine mondial** permettant aux différents acteurs du Val de Loire de capitaliser leurs expériences, de renforcer les réseaux ligériens et de s'enrichir de l'expérience d'autres sites français ou étrangers en matière de gestion des paysages, de valorisation touristique et culturelle.
- Animation de nombreux groupes de travail sur les problématiques de préservation des paysages, d'éducation au patrimoine, d'offre touristique et culturelle ...

↳ Education et sensibilisation au patrimoine : Le levier de l'inscription peut permettre, au-delà de la mise en réseau des prestataires, de développer une offre pluridisciplinaire en concertation étroite avec les deux rectorats d'académie.

- Organisation de deux séminaires de réflexion à Fontevraud (2004) et Chambord (2006) qui ont rassemblé une centaine de membres de la communauté éducative et les prestataires de l'offre en matière de sensibilisation et de formation au patrimoine, en valorisant le concept de paysage culturel vivant.
- Edition d'un répertoire des ressources bibliographiques diffusé aux enseignants du Val de Loire.
- Organisation d'un volet pédagogique conséquent intégré à la Remontée du sel (5000 livrets pédagogiques édités).

☞ **Communication**

- Publication et diffusion de **supports de communication** destinés aux acteurs et aux habitants du Val de Loire : dépliant d'information générale, vade-mecum destiné aux acteurs, annuaire des acteurs du Val de Loire.
- Edition de **supports thématiques** : collection des Cahiers du Val de Loire avec Le Livre blanc mise en lumière en 2004, Le Guide Paysages en 2005, Le schéma d'orientations Marine et ports de Loire en 2007.
- Création et animation depuis 2004 du **site Internet** www.valdeloire.org (outil majeur d'information et de sensibilisation pour porter les valeurs de l'inscription). Un nouveau site a été lancé en juillet 2007 www.saison-ligerienne.fr, l'agenda des manifestations en Val de Loire. Enfin, la Remontée du sel bénéficie d'un site à part entière : www.remontee-du-sel.fr. Ces sites constituent une offre de services à destination du grand public, des touristes, mais aussi et surtout des acteurs du Val de Loire.
- Implantation en 2006 et 2007 de **la signalétique d'appartenance** financée par les deux régions (150 girouets installés sur 160 prévus), en concertation avec les services de l'Etat et les communes. Ces girouets ont fait l'objet de l'édition d'un livre « Sur la route du Val de Loire ».

II – GESTION RAISONNEE DU LABEL

La Mission Val de Loire assure la gestion de la marque Val de Loire – patrimoine mondial déposée auprès de l'INPI par l'Etat. Cette gestion vise un double objectif : protéger et permettre la diffusion de la marque et des emblèmes de l'UNESCO qui y sont associés.

A l'échelle d'un site aussi vaste, la stratégie a consisté à limiter dans un premier temps l'usage du label aux acteurs publics et associatifs, afin d'éviter les dérives constatées dans d'autres sites. Deux évolutions sont en cours : diffusion par des acteurs relais de terrain et ouverture aux acteurs privés.

Par ailleurs des partenariats ont été engagés avec des sites prestigieux de notoriété internationale (sites ambassadeurs du Val de Loire – patrimoine mondial) et des acteurs relais (exemple Parc naturel régional ou Maisons de Loire) pour la diffusion du label. Enfin une action de sensibilisation a été engagée pour favoriser l'utilisation du logo par les collectivités du site inscrit signataires de la charte : 100 communes ou intercommunalités l'utilisent pour leur communication identitaire).

III – GESTION DES PAYSAGES

Le corridor ligérien, à forte empreinte patrimoniale, témoigne de la permanence d'une culture fluviale marquée par une adaptation multiséculaire de l'activité humaine. L'authenticité de ce " savoir-vivre" du fleuve, au fil des siècles, a généré les paysages inscrits sur la liste du patrimoine mondial.

L'inscription UNESCO du Val de Loire est celle d'un territoire dans son ensemble, associant paysages remarquables et paysages ordinaires, espaces urbains densément peuplés et espaces périurbains à vocation agricole et/ ou de loisirs.

La gestion paysagère représente un enjeu majeur pour l'UNESCO qui souhaite que chaque site se dote d'un plan de gestion. L'Etat et les collectivités territoriales contribuent à cette gestion en utilisant de nombreux outils qui concernent en particulier la protection des sites sensibles et l'utilisation de l'espace.

Renouveler les références de développement pour garantir la pérennité de ces paysages fluviaux, placer la "culture du paysage" au cœur des politiques publiques, s'enrichir des échanges d'expériences avec les autres grands paysages fluviaux : c'est une **ambition d'excellence** que les Ligériens peuvent légitimement porter en prenant appui notamment sur l'expérience du Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine.

Depuis sa création, la Mission s'est efforcée de mobiliser les services de l'Etat, les collectivités locales les professionnels du paysage, les institutions et associations concernées afin de développer la connaissance et un partage d'expériences par des travaux portant sur les méthodes et le contenu des politiques publiques conduites en matière de paysages dans le site UNESCO. Ces travaux ont notamment débouché sur la signature de deux chartes qui concernent les paysages :

- une charte des paysages viticoles signée par les professionnels, les Régions et l'Etat, dite charte de Fontevraud (2003) qui fait aujourd'hui référence au plan national et européen ;
- une charte d'excellence relative à la publicité commerciale signée par les collectivités membres de la Conférence territoriale (2006), qui fait l'objet d'expérimentations à Saumur et Orléans

Une **action innovante de restauration et d'entretien des berges**, nominée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, a été conduite en 2006 sur dix sites pilotes en Région Centre avec le soutien de la Caisse d'Epargne.

Enfin, la Mission pilote depuis 18 mois une **expertise paysagère** sur quatre sites pilotes emblématiques du Val de Loire (confluence de la Maine, Amboise, Saint-Dyé/ Ménars, Meung-sur-Loire / Beaugency) avec une équipe d'architectes-paysagistes afin de proposer des orientations et contenus susceptibles d'être intégrés dans les politiques territoriales des 2 régions (2007).

IV – RENOUELEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE ET CULTURELLE

L'inscription UNESCO a suscité depuis 2000 un foisonnement de projets et d'événements à l'initiative des collectivités territoriales du site. La Loire est un axe fort des stratégies et politiques touristiques des Régions Centre et Pays de la Loire. L'inscription UNESCO est un levier puissant (dont l'effet dépasse le strict périmètre classé) qui peut être utilisé pour favoriser un tourisme durable dynamisé par le renouvellement de l'offre, l'enrichissement des contenus et la communication touristique.

↳ Evénementiels

- Etude de repositionnement de la **Remontée du Sel** (2004) et organisation de cet événementiel itinérant sur la Loire en 2005 et 2007. Cette manifestation se déroule sur cinq semaines, en une vingtaine d'escales et attire environ 30 000 spectateurs
- Réalisation d'un référentiel d'évaluation avec des collectivités organisatrices d'événementiels consacrés au fleuve.

↳ Expositions et éditions

- Réalisation de 2 expositions itinérantes, (La Marine de Loire au XVIIIe en 2005, Plaisirs de Loire en 2007) présentées tout au long de l'année dans différents lieux du Val de Loire. Deux ouvrages de présentation de ces expositions ont été édités et sont actuellement diffusés.
- Réalisation dans la future Maison d'accueil du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine d'une exposition semi-permanente, consacrée aux paysages culturels du Val de Loire.
- Edition d'un tiré à part d'Encres de Loire consacré à la littérature et la Loire

↳ Navigation de loisirs

La Mission a mobilisé les services de l'Etat, des collectivités locales, institutions, associations et professionnels de la navigation pour l'élaboration d'un **schéma de développement de la navigation de loisirs à l'échelle du périmètre UNESCO** (2004-2007). Ce schéma intitulé « Schéma d'orientation Marine et Ports de Loire » a été publié en septembre 2007 et propose des objectifs raisonnés de développement (150 000 passagers par an sur des bateaux à passagers et patrimoniaux) pour un écotourisme respectueux de l'environnement, s'appuyant sur la notion de bassin de navigation. Les collectivités sont invitées à adopter une charte de navigation qui vise notamment l'instauration de bonnes pratiques.

↳ Loire à vélo

La mission a été sollicitée par les Régions pour :

- coordonner la préparation d'un événementiel le lancement de l'itinéraire Angers-Tours (2005)
- assurer la gestion de la marque Loire à vélo. De nombreuses réunions de concertation avec les maîtres d'ouvrages et les prestataires ont permis d'aboutir à l'édition d'un guide pratique d'utilisation de la marque associé à une charte graphique. L'enjeu est d'utiliser cette marque pour qualifier l'offre de services associée à l'itinéraire dont la réalisation doit s'achever en 2010. En 2007, 140 000 cyclistes ont été enregistrés à proximité de Tours sur l'itinéraire.
- Piloter, dans le cadre du projet Eurovéloroute des fleuves, la mise en œuvre d'actions innovantes en matière de médiation du patrimoine (utilisation des nouvelles technologies) pour les cyclistes. Des expérimentations ont été conduites en Anjou et en Loir-et-Cher en 2007.

↳ Démarche d'excellences des grands sites du Val de Loire

Depuis début 2006, la Mission Val de Loire, à la demande du préfet de la région Centre coordonnateur du Plan Loire Grandeur Nature et avec le soutien des conseils régionaux du Centre et des Pays de la Loire, s'est engagée dans une **démarche de mobilisation et de mise en réseau des grands sites (18 châteaux et monuments qui accueillent plus de 80 000 visiteurs) du Val de Loire**, pour la conception et la mise en œuvre d'un plan d'actions pluriannuel (2007 / 2013 – durée du contrat de projet interrégional Plan Loire).

L'objectif de cette démarche d'excellence est de contribuer au **renouvellement** et à **l'augmentation de la fréquentation touristique du Val de Loire** en général, en capitalisant sur l'inscription

UNESCO. Cette démarche mobilise également les acteurs institutionnels du tourisme des deux régions et des quatre départements.

Les actions prévues concernent la promotion internationale, la mise en œuvre de démarches qualité, la médiation du patrimoine et l'animation du réseau. Elles s'inscrivent dans le volet valorisation du patrimoine du Plan Loire.

↳ **Formation des guides**

En lien avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, la Mission a organisé en 2007, au titre de l'Institut international Fleuves et Patrimoine, une formation de trois jours destinée aux guides touristiques et culturels du Val de Loire (18 stagiaires réunis à Saumur et Fontevraud) afin d'améliorer la médiation du patrimoine mondial auprès des visiteurs.

V – COOPERATION INTERNATIONALE ET VALORISATION DE L'EXPERTISE

↳ **Réseau VITOUR des vignobles du patrimoine mondial**

La Mission Val de Loire a initié et animé, avec InterLoire, le réseau VITOUR, dans le cadre d'un projet européen (700 000 € pour 2005-2007) consacré à la préservation des paysages et au développement touristique. Ce réseau rassemble le Haut Douro (Portugal), la vallée du Rhin (Allemagne), Cinqueterre (Italie), Tokaj (Hongrie), Fertö Neusiedlersee (Autriche), Saint-Emilion et le Val de Loire.

Il a d'ores et déjà abouti à l'élaboration d'une base de données commune, d'un site internet, d'offres touristiques spécifiques. Les activités devraient se poursuivre dans le cadre d'un nouveau projet européen déposé en 2008.

↳ **Fleuves et Patrimoine**

Les régions ont conduit au sein de la Mission Val de Loire, avec le concours de l'Etat, une expérimentation, en partenariat avec les universités du Val de Loire, centrée sur la thématique de la gestion patrimoniale des corridors fluviaux. Cette initiative, directement liée à l'inscription du Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, avait pour objet de faire connaître et mobiliser les compétences et les moyens des partenaires, favoriser la création et la diffusion des connaissances dans le domaine des patrimoines associés aux grands fleuves, que ce soit en termes de recherche scientifique, de formation à haut niveau ou d'expertise scientifique et technique. Les universités de Nantes, Angers, Tours et Orléans, le BRGM, l'INH d'Angers et l'Ecole nationale du paysage de Blois sont partenaires de ce projet

En matière de **formation**, La Mission a co-organisé trois universités européennes d'été (250 participants en moyenne par an), contribué à la réalisation de colloques scientifiques, publié un guide des formations « Fleuves et Patrimoine », contribué à la labellisation de formations spécifiques. De nombreux stages et travaux universitaires ont été orientés vers la thématique « Fleuves et patrimoine ». Dans le domaine de la recherche, des bourses ont été attribuées.

En matière de **coopération internationale**, les activités se sont, pour l'essentiel, inscrites dans des logiques de **coopération de fleuve à fleuve**. Ce concept vise à créer des synergies entre les acteurs d'un même territoire. Il est de plus en plus reconnu par les grandes organisations internationales. Un programme spécifique fleuves et patrimoine est développé par l'UNESCO.

Ces coopérations de fleuve à fleuve ont pris appui sur des **coopérations décentralisées existantes** avec le Niger et le Mékong (Angers - Bamako ; Chinon - Luang-Prabang).

Elles se sont concrétisées, pour **le Niger** par :

- la signature d'une charte de coopération Loire-Niger (novembre 2005),
- un accord de coopération entre la Région Centre et la Région de Mopti (janvier 2006),
- un accord de coopération entre la ville de Saumur et la ville de Sansanding (septembre 2007).
- le montage par l'Institut et l'UNESCO d'un projet européen « Facilité Eau » (3,5 millions € sur 3 ans) sur le thème « gouvernance de l'eau et pratiques culturelles ».

Pour **le Mékong**, une étude préalable portant sur la définition d'un plan de développement d'activités touristiques durables sur le bassin de la Nam Khan (confluent du Mékong) a été conduite en 2007.

En 2007, le Ministère des Affaires Etrangères a retenu, dans le cadre d'un appel national, un projet d'échanges portant sur les méthodes de gouvernance de la gestion de l'eau et le développement d'activités touristiques, associant les trois fleuves Loire-Niger-Mékong, déposé par la Mission (700 000 euros sur 3 ans).

2004-2007 :JC.Antonini a présidé pendant trois ans aux destinées de la Mission Val de Loire Patrimoine Mondial

M. Jean Claude ANTONINI va quitter la Présidence de la Mission Val de Loire le 10 décembre prochain au terme d'un mandat de trois ans. Lors de la création de la Mission en 2002, les Régions des Pays de la Loire et du Centre avaient décidé d'une présidence tournante entre les 2 Régions tous les 3 ans. Rappelons que cette mission a été créée pour gérer et valoriser l'inscription du Val de Loire sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO .

Au cours de ces trois années Jean Claude ANTONINI aura impulsé une forte dynamique de valorisation de l'inscription du Val de Loire sur la liste du Patrimoine-mondial, notamment en matière de tourisme et d'ouverture internationale.

Pendant cette période, le Val de Loire s'est doté d'une signalétique d'appartenance avec la pose de girouets Val de Loire Patrimoine-mondial dans les 160 communes du site, une signalétique discrète et élégante parfaitement intégrée au site.

Le Val de Loire s'est engagé dans une démarche d'excellence qui rassemble pour la première fois les grands sites touristiques et culturels, châteaux et monuments à l'échelle de la Loire de Nantes à Sully sur Loire. Les châteaux de Nantes Angers et Saumur, Le cadre Noir et l'abbaye de Fontevraud sont partenaires de cette démarche. L'objectif est d'augmenter la fréquentation touristique du Val de Loire en agissant ensemble dans le domaine de la promotion, de la qualité de l'accueil de la médiation et de l'accessibilité.

De plus l'utilisation du label Val de Loire Patrimoine-mondial a été ouverte aux gestionnaires de sites touristiques et culturels privés.

Sous la présidence de M. Jean Claude ANTONINI la Mission Val de Loire a conduit à son terme l'élaboration du schéma d'orientation *Marine et ports de Loire* qui vise à réanimer le fleuve par le développement d'une navigation de loisirs adaptée à ses contraintes, partie intégrante d'un tourisme durable respectueux de l'environnement et des paysages.

A terme plus de 150 000 visiteurs par an devraient ainsi pouvoir naviguer sur la Loire.

La mission anime depuis 2005 la maîtrise d'ouvrage de la Remontée du Sel manifestation itinérante au fil du fleuve qui met en valeur la batellerie traditionnelle et illustre le patrimoine historique et culturel lié au fleuve.

Tous ces projets, viennent et viendront renouveler l'offre touristique du Val de Loire, au même titre que la Loire à vélo dont la Mission assure désormais la gestion de la marque.

Par ailleurs, l'expertise de la Mission en matière de paysages s'est développée avec la publication d'un guide *Vivre et faire vivre es paysages du Val de Loire* et la réalisation d'études approfondies sur des sites pilotes afin de proposer des orientations à l'échelle de l'ensemble du site inscrit. L'enjeu est considérable : il s'agit de préserver les qualités patrimoniales, la valeur universelle exceptionnelle du site Val de Loire avec un leitmotiv : mieux vaut convaincre que contraindre.

D'autre part M. Jean Claude ANTONINI a engagé le Val de Loire sur des voies nouvelles de coopération internationale : coopération entre les vignobles du Patrimoine mondial, coopérations décentralisées entre collectivités riveraines de la Loire et d'autres grands fleuves de la planète, le Niger et le Mékong. La signature de la charte de coopération Loire Niger a notamment permis l'obtention de fonds européens au bénéfice du Niger dans le cadre d'un programme de coopération porté par l'UNESCO. Cette ouverture internationale s'est concrétisée dans la fédération des universités du Val de Loire désormais associées aux actions de coopération conduites par les Régions avec d'autres grands fleuves.

Enfin M. Jean Claude ANTONINI a ouvert deux chantiers majeurs, emblématiques et porteurs de dynamiques nouvelles pour les années qui viennent :

- Il a initié une coopération entre les sites français du Patrimoine mondial en invitant en Val de Loire les gestionnaires des 31 sites français à se rencontrer pour la 1^{ère} fois en 2004 à Fontevraud.

Désormais ces sites sont rassemblés dans une association des sites français créée en septembre 2007, présidée par un ligérien M. Yves DAUGE.

- Il a souhaité l'extension du site inscrit du Val de Loire, afin d'intégrer les châteaux de Chenonceau et d'Angers ainsi que le pont canal de Briare. Ce dossier a été présenté favorablement par l'Etat auprès des instances de l'UNESCO pour décision.



François BONNEAU

Né le 12 octobre 1953

Marié, deux enfants, trois petits enfants

Cursus

- D.E.A. de lettres
- Principal de collège
- A dirigé pendant 9 ans un collège en zone d'éducation prioritaire
- Conseiller municipal de Montargis (1983-1989)
- Maire-Adjoint de Montargis (1989-1995, réélu en 1995-2001)
- Vice-président de la communauté d'agglomération montargoise (1989-1995)
- Conseiller municipal de Montargis (depuis 2001)
- Conseiller régional du Centre (1998-2004)
- Président du groupe socialiste et radical du Conseil régional du Centre (2000-2004)
- Vice-président du Conseil régional du Centre, en charge de l'éducation et des lycées (2004-2007)
- Président du groupe socialiste et radical du Conseil régional du Centre (2004-2007)
- Président du Conseil régional du Centre (7-09-2007)

Passions

- Montagne, escalade, semi marathon
- Passionné de rugby, d'œnologie et de théâtre

CONTACT PRESSE : Nathalie Beynac / Chargée de mission communication
Caroline Giraud, assistante – Tel : 02 47 66 94 49 / Portable : 06 07 70 44 19
Mission Val de Loire / 81 rue Colbert / BP 4322 / 37043 Tours cedex 1

Pour en savoir plus sur le programme www.valde Loire.org